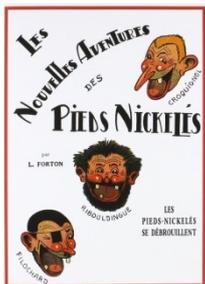


# 57 ans de « faits divers »

Après la rubrique nécrologique, ils sont les articles les plus parcourus et les plus commentés ; ceux qui fascinent, qui font acheter le journal. Dès le XIXe siècle, la presse a bien compris l'attrait pour les faits divers qui brisent les codes sociaux et régaler nos instincts voyeurs : petits scandales, accidents de voiture, incendie, crimes, suicides d'amour, vol, incendie, arrestation, sauvetage, animaux bizarres, orages...



Contrairement à d'autres communes aux alentours, Bierné n'a pas connu beaucoup de « grandes » affaires en dehors d'un crime passionnel en 1917 à Saint-Laurent-des-Mortiers. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. Dans nos petits villages le contrôle social est permanent et l'anonymat absent : tout le monde est sous le regard tout le monde. Les habitants des campagnes doivent respecter des comportements conformes aux principes religieux et sociaux. Bierné est une commune laborieuse, celui qui ne travaille pas alors qu'il est en âge de le faire est considéré comme « asocial ». Eloigné des villes et des transports, sans industrie, les biernéens le sont également des évolutions « modernes » et urbaines.

Ils ne connaissent pas des phénomènes de délinquance urbains. En 1900, à Paris avec les « apaches » mais aussi dans d'autres grandes villes se développent des bandes de délinquants d'adolescents âgés de 14 à 20 ans. A Bierné, il n'y a pas « d'adolescents », de jeunes gens désœuvrés. Dès qu'ils en ont l'âge, les jeunes biernéens travaillent, se marient, font des enfants et deviennent « adultes ».

La présence à Bierné de la gendarmerie du canton est également une autre explication.



De la fin du 19<sup>e</sup> siècle à 1950, la plupart des faits-divers relate des « coups de sang » agrémenté de quelques coups de poing, de soirées trop arrosées, des menus larcins qui paraissent aujourd'hui bien dérisoires mais qui à l'époque étaient importants et entretenaient une certaine méfiance...vis-à-vis des « étrangers », c'est-à-dire de tout ceux qui ne sont pas de la commune.

Le quotidien des gendarmes de Bierné, tel qu'il apparaît dans la presse locale, était surtout constitué d'arrestation de sans-domiciles, journalier sans emploi, mendiants, colporteurs, gitans. A partir de 1912, les populations « nomades » devaient avoir avec elle un carnet anthropométrique d'identité qui comportait des renseignements très précis sur les individus. Ce carnet était collectif ; il concernait tous les membres d'une famille qui de fait n'avaient pas le droit de s'éloigner les uns des autres. Il devait être visé par les autorités dans chaque commune à l'arrivée et au départ. Or les arrêtés municipaux interdisaient un stationnement de plus de 48h, contraignant les « nomades » à faire viser leurs carnets toutes les 48h.



Les correspondants locaux et journalistes ne prenaient pas souvent de gants pour relater ces faits divers. La présomption d'innocence - article 9 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 - n'existait pas, le coupable désigné était nommément désigné. Enfin le vocabulaire employé était souvent fleuri : Untel « n'avait plus toutes ses facultés », Untel était un « poivrot » ou « une alcoolique invétérée » ....

Tous ces faits divers sont des petites traces d'histoire. Ils révèlent les rapports sociaux et l'évolution des mœurs dans les villages. Ils montrent aussi la dureté d'une époque souvent idéalisée. Les suicides étaient également nombreux, notamment des personnes âgées. Ils n'ont pas été inclus dans cette page.

### Le 13 mars 1881 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné

« On mande de Bierné que mardi dernier, le nommé Crouton (Joseph), âgé de 9 ans, étant monté dans le grenier, avait attaché à la charpente une corde avec laquelle il se balançait, sa mère lui cria aussitôt de cesser ce jeu dangereux, mais à peine avait-elle fini de parler que la corde cassa, et l'enfant fut précipité d'une hauteur de 2m50, et, lancé par la balançoire, il passa dans une trappe donnant accès dans la cuisine, et tomba sur la tête.

Il avait une grave blessure au crâne d'où le sang s'échappait abondamment.

M. le docteur Letort vint aussitôt lui donner ses soins, en recousant le cuir chevelu ; et ce ne fut que 48 heures après l'accident qu'il put espérer sauver l'enfant. »

### Le 14 juin 1885 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné

« L'orage qui a éclaté sur notre contrée dans la nuit du 7 au 8 juin a causé des dommages incalculables. Dans certaines communes, les récoltes ont été complètement rasées par la grêle. La commune de Bierné, surtout, a été particulièrement éprouvée, et on n'estime pas les dégâts à moins de 25 500 francs. »

INDICES	FRAIS	DOMMAGES
Le Bignon.....	Mottais Auguste....	1.820
Les Hominières... Géré Pierre.....		1.720
Les Hominières... Girault Louis.....		2.430
La Marcière.....	Bouvier Théodore...	2.400
L'Épinay.....	Guinoisan Eugène...	1.610
La Brancherie... Gandon Eugène....		2.280
Le Cr.-Bourgneuf... Poloux Louis.....		2.430
Le Petit-Bourgneuf... Mottais Alexis....		4.900
La Faldre.....	Davaun.....	1.750
La Rongère.....	Pollain Jean.....	200
L'Épinay.....	Dianjean Rosalie... 700	
La Chauterain.....	Oger Louis.....	720
Le Frêne.....	Dubois André.....	630
La Guinière.....	Bruneau Henri.....	460

« Les marchands forains venus à Bierné à l'occasion de la fête patronale, la St Pierre étaient en bien plus grand nombre que les années précédentes. Sur les huit heures du soir, au moment où la foule des promeneurs allait devenir considérable, un orage épouvantable s'est déchainé et une pluie torrentielle est tombé pendant près d'une heure. C'en a été fait de l'assemblée. La foudre est tombée à la ferme du Vollier, située au bourg de Gennes et a tué un bœuf d'une valeur importante. »

### Le 13 avril 1899 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné :

« **Incendiaire.** Pierre R., 18 ans, employé dans une ferme au grand Civray de Bierné, a mis le feu à la ferme. Plus de 15 000 Kilos de paille ont été brûlés. L'enfant a avoué qu'il avait voulu se venger de sa maîtresse. La veille cette fermière avait tarabusté son jeune pâtre,...et l'avait traité de « fainéant ! » »

### Le 24 novembre 1895 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné

« Dans la nuit de vendredi à samedi des voleurs ont travaillé à Bierné. En bons chrétiens qui suivaient régulièrement le prêche, ils savaient qu'en ce moment on paye les places des bancs à l'église et que par conséquent la bourse de la fabrique doit être bien garnie.

Ils visitèrent donc d'abord l'église. Après avoir forcé la porte de la sacristie, ils ouvrirent tous les placards et s'attaquèrent au coffre-fort. Mais qui fut déçu ? 5 à 6 fr. seulement étaient à la sacristie, le curé ayant emporté le gros lot au presbytère. Ils dédaignèrent les ciboires, calices, etc., comme objets encombrants et compromettants. Puis ils firent un tour dans l'église mais les troncs étaient peu garnis...si ce n'est de toiles d'araignées, a dit l'abbé aux gendarmes.

Si bien dupés de ce côté, ils cherchèrent ailleurs et enlevèrent une oie rôtie chez M. Grégoire, grainetier et cafetier. Ils allaient sans doute se munir de quelques bouteilles de vin pour l'arroser lorsqu'un bruit insolite dut les faire déguerpir.

Chez M. Herrouet ils se sont emparés d'une paire de chaussettes, faute de mieux.

Ces différents vols ont peut-être été commis par des étrangers, mais quelqu'un du pays a dû les accompagner ou tout du moins les renseigner.

Certains indices recueillis par la gendarmerie permettraient, dit-on, de compter sur une arrestation prochaine »

### Le 14 juin 1885 – La Gazette de Château-Gontier - Saint-Laurent-des-Mortiers

« Le 6 juin courant, la gendarmerie de Bierné a conduit à la prison de Château-Gontier un nommé L. maréchal à Saint-Laurent-des-Mortiers, marié et père de deux enfants. Il est accusé d'avoir, sur les sept heures du soir, attaqué à main armée et volé, il y a environ trois semaines, M. Hélot, facteur des postes à Bierné, alors que celui-ci revenait de sa tournée et cela entre les fermes de la Chouanière de Saint-Laurent et celle de la Motte de Veaux en Bierné. La somme volé est de 35 fr. »

### Le 25 novembre 1888 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné :

« On nous écrit : Voilà qu'on va bien dans le pays de Bierné. Il y a quinze jours c'était quelques zélés disciples de Mercure qui s'emparaient de près de 500 kilos De pommes qui se croyaient pourtant bien en sûreté. Aujourd'hui, c'est une femme qui sous prétexte d'acheter, pénètre dans une épicerie, non gardée momentanément. Au bout d'une minute au plus, elle ressortait de la maison sans marchandise, il est vrai, mais emportant avec elle douze francs volés dans un tiroir. Le remords qui suit tôt ou tard toute mauvaise action, sera seul son châtiment. Mais il ne reste pas moins certain qu'elle a été vue ! A bon entendeur, salut !! »

**Le 15 novembre 1904 – Ouest Eclair - Saint-Laurent-des-Mortiers :**

« **Un carnage.** Des chiens errant ont étranglé 6 moutons à M. Blossier, et 4 à M. Bertrand. On signale pareils méfaits à Bierné et à Saint-Michel-de-Feins. Le nombre des victimes serait d'une cinquantaine. »

**Le 06 août 1910 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné :**

« **Et l'autorisation ?** Le nommé Ernest V., colporteur, âgé de 32 ans, **qui vendait des chansons** dans le bourg de Bierné, sans autorisation, s'est vu gratifier d'un procès-verbal. »

**Le 06 juillet 1907 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné**

« **Vol de drapeaux.** Lundi dernier, à neuf heures du matin, Antoinette C., 20 ans, et Adélaïde S., 22 ans, vannières ambulantes, ont été arrêtées à Bierné par la gendarmerie pour avoir soustrait deux drapeaux arborés la veille sur la voie publique, à l'occasion de l'assemblée de cette commune. Ces deux nomades qui nient le vol, ont été écrouées mardi matin à la prison de Château-Gontier. »

**Le 19 août 1910 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné :**

« **Dans l'attente du lièvre.** Le 15 août, les gendarmes de Bierné ont surpris au coin d'une haie le nommé François C., cultivateur à la Beuchardière en Bierné, dans une attitude qui ne laisser subsister aucun doute sur ses intentions : il tenait à la main un bâton et s'apprêtait à frapper au passage un lièvre que son chien poursuivait. Seule la présence des gendarmes, qu'il venait d'apercevoir, l'a empêché de porter ce coup. Procès-verbal a été dressé. »

**Le 17 septembre 1910 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné :**

« **Contrevenants.** Salvator F., âgé de 36 ans, né à Cassino (Italie), musicien ambulant, sans domicile fixe, stationnait avec sa roulotte sur le territoire de la commune de Bierné. Comme il avait négligé de se munir de l'autorisation nécessaire, il a récolté une contravention. Pour le même motif, Alexis B., 24 ans et Adrien M., 22 ans, tous deux rempailleurs de chaises, sans domicile fixe, ont été gratifiés d'un procès-verbal »

**Le 12 avril 1913 – Ouest-Eclair- Bierné :**

« **Tapage nocturne.** Des contraventions pour tapage nocturne ont été dressées contre sept domestiques ou journaliers de Bierné qui à une heure tardive, causaient dans le bourg un tumulte qui motiva l'intervention de la gendarmerie. »

**Le 25 avril 1913 – Ouest Eclair- Bierné :**

« **Accident Mortel.** Un soir de la semaine dernière, vers 8 heures, Mme B. de Bierné et sa domestique, Mme veuve B., après avoir achevé leur repas, se rendirent au grenier pour soigner un chat. Un coup de vent ayant soufflé la chandelle, les deux pauvres vieilles tombèrent par-dessus la rampe de l'escalier sur la table qui n'était pas encore desservie. Mme veuve B. qui avait une oreille en partie arrachée par les éclats de verre et les yeux sortis de leur orbite, ne put survivre à ses graves blessures ; elle est morte vendredi matin ; la victime était âgée de 83 ans.

Quant à Mme veuve B., âgée de 70 ans, elle fut relevée en triste état : une jambe et bras brisés.... »

**Le 17 mai 1913 – Ouest-Eclair- Bierné :**

« **Procédé peu galant.** Dimanche dernier, 11 mai, vers midi, en l'absence des maîtres, le nommé Louis M., 34 ans, domestique à la ferme du Perrin en Bierné, vint à la maison pour déjeuner et donna l'ordre à la servante Mlle H. C., âgée de 18 ans, d'aller chercher un litre de cidre bouché, que le patron, M. Maurice T, l'avait, disait-il autorisé de prendre. Sur le refus de la bonne, il dut se contenter de boire du cidre coupé d'eau. Vers 6 heures du soir, M. revint et renouvela la même question, qui fut suivie de la même réponse. Saisissant alors Mlle C. par le bras, il la serra fortement en l'injuriant de la plus grossière façon. Sommé de la lâcher, M. n'en fit rien, ce que voyant, la jeune fille porta un coup de pied dans la jambe, lequel fut bientôt suivi d'une giffle. Furieux et l'ivresse aidant, le brutal domestique la frappa de trois coups de poing, l'un sur l'œil gauche, l'autre sur le nez, et, enfin, le dernier sur la tête. Mis au courant de cette scène, M. T. congédia M. le lendemain, on ne sait où il est actuellement. Mlle C. a porté plainte contre son agresseur, qui aura à répondre devant le Tribunal correctionnel de ses procédés peu galants.

**Le 26 mars 1913 – Ouest-Eclair- Bierné :**

« **Arrestation.** La semaine dernière, M. Cornilleau, cultivateur à Bierné, portait plainte à la gendarmerie contre un individu âgé de 20 ans environ, étranger au pays, qui nuitamment avait pénétré dans la cour de la ferme qu'il exploite et avait tenté de s'approprier des volailles. Réveillé par les aboiements de son chien, M. Cornilleau était arrivé auprès du voleur qui, se saisissant d'une fourche américaine, l'avait menacé de l'éventrer, puis s'était sauvé par une brèche faite dans le mur de clôture.

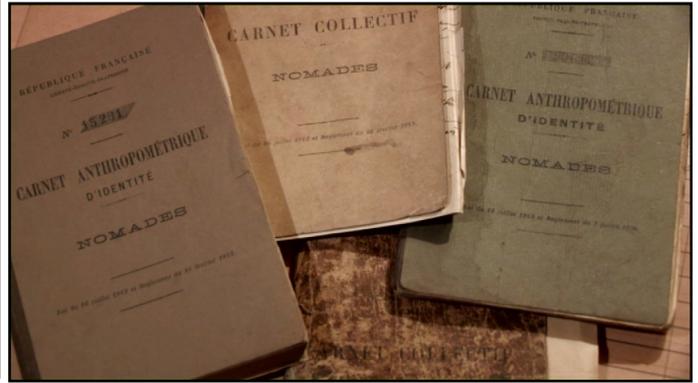
A la suite d'une enquête, les gendarmes de Bierné appréhendèrent l'auteur de ce méfait, un nommé François-Marie S., chiffonnier, sans domicile fixe, né le 11 juillet 1892 à Campénéac (Morbihan). Conduit devant M. Cornillau et deux de ses domestiques, le vagabond fut reconnu. Il nia en partie les faits reprochés, mais il n'en a pas moins été écroué à la prison de Château-Gontier »

**Le 30 juillet 1913 – Ouest-Eclair- Bierné :**

« **Coups et blessures.** Le dimanche 18 juillet, vers 11 heures du soir, le nommé Louis B., 26 ans, domestique de ferme à Saint-Laurent-des-Mortiers, recevait une tripotée dont il a gardé le plus mauvais souvenir.... Cette affaire est quelques peu embrouillée. Aussi après plaidoirie de Me Gauchet, trois des inculpés sont acquittés ; seul, Albert M. est condamné à 25 francs d'amende.

**Le 24 août 1915 – La Gazette de Château-Gontier Bierné :**

« **Arrestation.** Les sieurs Joseph M. , père et fils, âgés de 60 et de 17 ans, chiffonniers ambulants, ont été arrêtés pour vagabondage et défaut d'inscription au carnet anthropométrique. Le père M., qui ne compte pas moins de 12 condamnations à son actif a exigé qu'on attelle pour le conduire à la prison de Château-Gontier ; il a reçu satisfaction, mais sa petite note sera augmentée d'autant.



**Le 20 mars 1916 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Vol, la nuit et avec effraction.** Dans la nuit du 23 au 24 décembre entre minuit et une heure, M. A. Henri, 34 ans, épicier à Bierné, fut réveillé car un bruit insolite provenant d'une étroite impasse qui sépare la maison de la femme M. et qui aboutit dans son jardin. Il se leva, se mit à la fenêtre et entendit la femme M. qui se disait à elle-même : « je ne sais comment j'ai pu faire un travail semblable ». Cette femme était sans lumière dans un petit réduit attenant à sa maison qui ouvre dans l'impasse sus-désignée. Sachant sa voisine bizarre et alcoolique, M. A. ne prêta pas grande attention à ses agissements. Il se recoucha et n'entendit plus rien à la suite.

Le matin, à son lever, vers 7 heures, s'étant rendu dans sa cave, il constata que la porte –qu'il avait pourtant fermée la veille et dont la clef était dans sa cuisine- était entrebâillée. Sa bicyclette, une brouette, six bidons de 5 litres d'oriflamme, qui se trouvaient dans une caisse, deux bidons de même contenance d'essence à automobile, une lessiveuse, quatorze bouteilles de cidre, un fût vide, un arrosoir de jardin et enfin divers autres menus objets sans valeur avait disparu du local. Le préjudice que cause ce vol à M. A. s'élève à 200 frs environ. Ses soupçons se portèrent sur sa voisine qu'il avait entendue dans la nuit.

Dans le courant de la semaine dernière, la femme M. avait demandé à emprunter un réchaud à pétrole appartenant à Mme J. , âgée de 80 ans, rentière à Bierné : sur le refus de celle-ci, elle se l'appropriée.

La femme M. interrogée par la gendarmerie nie être l'auteur de ces vols. Une perquisition opérée à son domicile en présence de M. le Maire fit découvrir tous les objets énumérés par M. A. et le réchaud à pétrole de Mme J. Invitée à expliquer la provenance de ces objets, la femme M. se renferma dans un mutisme complet. Elle fut aussitôt mise en état d'arrestation et transféré à Château-Gontier pour être conduite devant M. le Procureur de la République.

La Femme M. est âgée de 44 ans, elle appartient à une honorable famille ; c'est une dégénérée ; elle est alcoolique, ne travaille jamais et vit avec ses trois fillettes qui sont à sa charge de l'allocation qui lui est concédée comme femme de mobilisé. »

**11 juin 1916 – Ouest-Eclair- Bierné :**

«**Entre propriétaire et locataire.** Mercredi dernier, vers 14 heures, M. L. Louis, 63 ans, propriétaire à Bierné, se disposait à prendre du fumier à un tas qui se trouve dans sa cour, lorsque son locataire, C. Auguste, 60 ans, cultivateur voulut l'en empêcher. Il s'avança vers lui, une fourche à la main, en disant : «Te voilà encore au fumier ! » puis saisissant une fourchée de fumier, il la jeta à la figure de M. L. Il recommença trois ou quatre fois de suite, de sorte que son propriétaire se trouva complètement aveuglé. Ses vêtements recouverts de purin se trouvaient dans un état de saleté repoussante. Pendant ce temps C. ainsi que sa femme qui l'engageait à molester M. L. ne cessaient de l'insulter en termes grossiers. M. L. avait eu soin, lors de l'arrivée de C. chez lui, d'indiquer dans les clauses de son bail, que le fermier devait lui fournir le fumier nécessaire pour son jardin. Aujourd'hui, C. refuse à M. L. le droit de prendre le fumier dont il a besoin. De là des scènes fréquentes au cours desquelles le propriétaire est insulté. Plainte a été porté à la gendarmerie... »

**Le 13 août 1916 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné**

« La femme B., 38 ans, couturière, a été arrêtée pour vagabondage, défaut de papiers et ivresse. Cette femme qui avait dépensé en boisson qu'elle avait gagné à moissonner en Maine-et-Loire, n'avait plus comme le juif errant que 5 sous pour toute ressource. »

**Le 21 février 1917 – La Gazette de Château-Gontier - Bierné :**

«Les gendarmes, trouvant couché sur la route un jeune homme en état complet d'ivresse, le relevèrent et reconduisirent à ses parents, des nomades stationnés sur la places. C'est un nommé Jean-Marie B., âgé de 16 ans, ramoneur ambulante, sans domicile fixe. Il fut bien entendu gratifié d'un procès verbal. La mère de ce jeune homme, la femme B., raccommodeuse de vaisselle, qui titubait au milieu du bourg, a été également l'objet d'un procès-verbal pour ivresse. »



**Le 25 juillet 1917 – La Gazette de Château-Gontier - Saint-Laurent-des-Mortiers**

« **Un drame passionnel.** La gendarmerie de Bierné vient de procéder à l'arrestation de la femme Félicité M. dite «Argentine» 21 ans, réfugié du Pas-de-Calais, inculpée de l'assassinat de son ancienne patronne, Mme D., née Marie B., âgées de 46 ans, cultivatrice à la ferme de B. commune de Saint-Laurent-des-Mortiers, crime commis dans les circonstances suivantes :

Depuis 13 mois au service des époux D., elle entretenait des relations avec son patron, âgé de 50 ans. La vie fut bientôt pour Mme D. un véritable enfer. A la suite d'un vol de beurre, la fille M. mise à la porte, menaça de mort Mme D. Elle devait mettre ses menaces à exécution. Mme D. était trouvée, il y a quelques jours, dans un champ d'avoine, la tête horriblement mutilée. Les blessures Toutes mortelles avaient été faites par une serpe ou un instrument analogue. Son crime accompli, la fille M., qui était au courant des habitudes du ménage D., se rendit à la ferme et déroba la somme de 1400 francs contenue dans une boîte en carton

**Le 17 avril 1919 – Ouest-Eclair - Bierné :**

«Nous vous avons relaté le vol de différents objets commis au préjudice d'un soldat américain, Marko Batich, lequel attrapa huit jours de prison pour ne pas avoir présenté ses gants au cours d'une revue. Au cours de l'enquête faite par la gendarmerie chez l'auteur de ce vol, un nommé L. Louis, 50 ans, journalier à Bierné, on découvrit six faucilles, sept serpes, six faux, trois pelles, neuf fourches en fer, quinze coins en fer. Interrogé sur la provenance de ces différents objets, L. déclara que tous étaient sa propriété. Quant aux chemises volées au soldat américain, il prétendit les avoir trouvées sur le quai de la gare de Grez-en-Bouère, où il travaille actuellement; la lanterne et la boussole appartenant à Marko Batich, auraient été trouvées dans un wagon à la même gare; enfin les gants, il les aurait pris par derrière à des soldats américains. Malheureusement pour L., Marko Batich les reconnut pour être les siens. M. Peschard, cultivateur à la Challerie de Bierné, ayant constaté la disparition de coins en fer, ses soupçons se portèrent sur L., chez lequel, du reste, ils furent retrouvés. L. aura à rendre compte de tous ces vols à la justice qui, nous en sommes persuadé, débarrassera la contrée de cet individu qui devient pour elle un sujet de terreur. »

**Le 22 août 2017 – La Gazette de Château-Gontier - Saint-Laurent-des-Mortiers**

**On écrit à la Gazette :** « Le mortier sent toujours l'ail » dit un vieux proverbe provençal. On fait sentir partout où l'on va ses mauvaises odeurs. Il avait bien raison celui qui racontait dernièrement le crime de Saint-Laurent-des-Mortiers, de parler de la mauvaise renommée d'une maison de ce pays. L'opinion publique a absolument approuvé ce soulèvement. Mais ces gens-là n'ont pas su profiter de la leçon. Bien plus, aujourd'hui ils éprouvent le besoin de porter le désordre chez les voisins. Mercredi dernier, la procession habituelle de l'Assomption se faisait dans notre bourg de Bierné, toujours très cale. Pendant la récitation du chapelet à un détour de route, on entend tout à coup des coups de sifflets, des sons d'animaux !!! « A bas les calotins » et c'était dit à distance et très timidement évidemment; nous avions à des gamins et à une gamine. On reconnut la progéniture de la trop fameuse maison. La chose n'est pas très grave, si vous voulez, mais nous ne sommes pas habitués à ces choses-là ici. Personne ne tient dans notre bourg à faire du commerce avec cette bande. Qu'elle reste donc à ses « mortiers » et ne nous fasse plus sentir ses mauvaises odeurs. » (signé : un des nombreux témoins)

**Le 9 février 1918 – Ouest-Eclair - Saint-Laurent-des-Mortiers**

«**Outrages à la gendarmerie et ivresse.** Le nommé Louis E., 64 ans, ouvrier menuisier à Saint-Michel-de-Feins, se trouvait, le 9 février à Saint-Laurent-des-Mortiers, en complet état d'ivresse. Vinrent à passer deux gendarmes qui, le voyant couché sur la voie publique, l'interpellèrent. E. qui, en somme, n'est pas un mauvais diable, oublié qu'il avait affaire aux représentants de la loi et les outragea grossièrement, ce qui lui vaut aujourd'hui 6 jours de prison pour le délit et 5 Fr. d'amende pour ivresse.

**Le 26 Novembre 1920 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Enfant terrible.** Le jeune D. Joseph, 14 ans, comparait devant le tribunal pour enfants pour avoir, à Bierné, soustrait une bicyclette : il est, de plus, inculpé d'incendie volontaire à Châtelain. Le tribunal l'acquitte de ces deux chefs comme ayant agi sans discernement, et le remet à son père, ce dernier déclaré civilement responsable. »

**Le 29 décembre 1922 – Ouest-Eclair - Bierné :**

« **Défaut du carnet anthropométrique.** H. Auguste, 59 ans, né à Vion, chiffonnier sans domicile fixe a été trouvé le 22 décembre, à Bierné, non muni d'un carnet anthropométrique : 8 jours de prison. Sa felle née B. Jeannie, 47 ans, née à Durtal, est prévenue du même délit commis le même jour à Bierné ; elle est de plus inculpée de mendicité : 15 jours. »

**Le 24 Janvier 1929 – Ouest-Eclair - Bierné**

« **Outrages et rébellion.** En tournée le 20 janvier, la maréchaussée aperçut, vers 19h30, un homme qui titubait et qui avait peine à se tenir debout. H. Emile, ouvrier charron, sans domicile fixe, prit mal la chose et injuria la maréchaussée et distribua des coups. Le lendemain revenu à la raison, H. regretta ses actes

**Le 10 décembre 1928 – Ouest-Eclair - Bierné**

« **Refus d'obtempérer.** Georges G., habitant Bierné, a été surpris la nuit, par les gendarmes, voyageant sur une bicyclette non éclairée. Il refusa de s'arrêter aux injonctions des gendarmes. Le prévenu est condamné par défaut à deux amendes de 16 et 5 fr. »

**Le 19 juillet 1931 – Ouest-Eclair - Bierné**

« **Un autobus prend feu.** Vendredi matin, l'autobus faisant le service de Château-Gontier à Angers arrivait à la limite des communes de Bierné et de Miré quand un retour de flamme se produisit dans le moteur. Le conducteur jeta vivement son veston sur le carburateur et s'emparant du courrier de la poste, le déposa en lieu sûr. Ensuite, avec son extincteur il put arriver, non sans difficultés, à éteindre le commencement d'incendie. Il n'y eut pas d'accident de personnes, mais l'autobus a subi des dégâts sérieux. »

**Le 17 février 1922 – Ouest-Eclair - Bierné :**

« **Outrages et violences aux gendarmes, ivresse et défaut du carnet anthropométrique.** H. Joseph, 61 ans, né à Sainte-colombe, a, à Bierné, étant en état d'ivresse, insulté le chef de brigade Geoffroy et le gendarme André et exercé des violences sur le chef de brigade de Bierné. Son carnet anthropométrique n'était pas visé depuis le 8 février. Pour ces délits, H. est condamné à 3 mois de prison et à 5 francs d'amende pour ivresse

**Le 31 décembre 1928 – Ouest-Eclair - Bierné :**

« **L'Homme à la fourchette.** M. Paul B., chef de chantier à une entreprise d'électrification des campagnes, se trouvait à l'hôtel Chevreuil, à Bierné, en compagnie de plusieurs ouvriers, dont André C., 20 ans, originaire de la Chapelle-aux-Choux (Sarthe). Le contremaître ayant cru devoir faire des remontrances à l'un de ses compagnons, nommé G., André C. saisit son couteau et s'apprêtait à en frapper le contremaître lorsque M. Chevreuil saisit le poignet de C.

Brunier, à son tour, terrassa l'énergumène. Ayant réussi à se relever, André C. prit sur la table une fourchette qu'il planta dans la joue droite de M. Brunier, au-dessous de l'œil. Il fallut l'intervention de M. le docteur Leclerc pour arracher la fourchette de la blessure. A la suite de cette scène de sauvagerie, André C. fut emprisonné à Laval. Me Assé a fait remarquer que son client avait déjà fait six semaines de prévention et qu'en raison du jeune âge de C., le Tribunal pourrait se montrer indulgent. L'homme à la fourchette s'en est tiré avec une peine de huit jours de prison. »



**Le 13 octobre 1931 – Ouest-Eclair - Bierné**

**« Une série de cambriolages à Bierné pendant les courses.**

« C'était dimanche jour de grande fête à Bierné. Profitant du temps superbe, dont nous sommes favorisés depuis quelques jours, les habitants de cette coquette cité et des bourgades avoisinantes s'étaient rendus aux cours sur l'hippodrome de la Barre ou bien étaient restés à la fête foraine qui attire sus les ans de nombreux promeneurs.

Profitant que la plupart des maisons étaient vide de leurs habitants, trois audacieux malfaiteurs en profitèrent pour cambrioler avec une audace inouïe, en plein jour, chez plusieurs propriétaires de la localité, dont les immeubles sont situés à l'entrée du bourg même, sur la route qui conduit à Grez-en-Bouère. »

#### **Notre enquête à Bierné**

Notre première visite fut pour M. Pagis, adjoint au maire, malgré l'heure tardive. Le gendre de M. Pagis, M. Davost, fils de l'honorable maire de Bierné, qui habite avec sa jeune femme née Pagis, au même immeuble que son père, a été l'une des principales victimes des malfaiteurs qui ont pénétré dans son immeuble en sautant par une fenêtre du rez-de-chaussée qui était restée entre ouverte.

Alors que l'un des voleurs opérait dans cette maison, un complice, vêtu d'une cote bleue et d'une salopette de même couleur, aperçut l'ordonnance d'un officier dont le cheval était resté dans l'écurie de M. Pagis. Pour donner le change à ce militaire, le malfaiteur sonna à la grille de M. Pagis. Son complice ainsi averti, était déjà en possession d'une somme de 350 frs en billets de banque, dont 150 frs environ de coupures en morceaux que l'on ne pouvait plus changer, plus une somme de 5000 frs environ qui se trouvaient dans un volet dans l'armoire des jeunes époux Davost. « Ce cambrioleur s'esquiva donc au plus vite en sortant par une fenêtre donnant derrière les bâtiments

#### **Chez M. Bodinier**

Pour pénétrer chez M. Bodinier, charron, domicilié un peu plus haut que la propriété de M. Pagis, le cambrioleur se servit d'un diamant pour découper l'un des carreaux de la fenêtre, puis il ouvrit l'espagnolette et sauta dans la pièce. Chez M. Bodinier, une somme de 1850 frs, qui se trouvait dans une armoire a disparu.

#### **Chez M. Saillant**

M. Saillant, entrepreneur de maçonnerie, habite avec sa femme le premier immeuble qui se trouve à l'entrée du bourg de Bierné à 200 mètres de l'immeuble Pagis. Pour pénétrer chez M. Saillant, les malfaiteurs contournèrent le bâtiment principal. Toutes les fenêtres étant fermées, ils se firent la courte échelle et, comme de véritables acrobates, l'un montant sur les épaules de l'autre, ils réussirent ainsi à démastiquer la vitre d'une fenêtre qui se trouve à 4 mètre du sol. Cette vitre étant tombée à l'intérieur, la fenêtre fut ouverte et l'un des malfaiteurs sauta dans la chambre du fils Saillant d'où il gagna celle des parents. M. Saillant venait d'encaisser le jour même une somme de 4700 frs qu'il avait remise à sa femme. Mme Saillant mit cette somme dans son sac à main, qu'elle monta dans sa chambre. Le sac à main, déposé sur le lit des époux Saillant, a été vidé de son contenu.

#### **Plusieurs autres tentatives de cambriolages.**

Poursuivant leurs fructueuses opérations, les cambrioleurs voulurent dévaliser l'immeuble occupé par M. le docteur Leclerc et ils pénétrèrent dans le jardin et firent sauter les carreaux d'une fenêtre, toujours avec un diamant, mais ils furent dérangés par les aboiements furieux du chien du docteur.

Ils s'en allèrent donc pour essayer de cambrioler chez un autre propriétaire, M. Viot, où ils ne trouvèrent rien à leur convenance, M. Viot ayant mis son argent à l'abri.

Le dernier exploit des cambrioleurs paraît être chez un tailleur, M. Chaudet où ils pénétrèrent dans le jardin en escaladant un portillon, puis toujours à l'aide du même diamant, ils coupèrent une vitre de la fenêtre et pénétrèrent dans la pièce. M. Chaudet n'a pas à se plaindre d'avoir été volé, ayant mis lui aussi, ses économies à l'abri.

#### **Les malfaiteurs se sont restaurés**

Notre dernière visite a été pour le café Blu où l'aimable restauratrice ainsi que son mari ont bien voulu nous dire que vers 2 heures de l'après-midi, Mme Blu reçut la visite de trois étranges clients dont elle a fourni le signalement aux enquêteurs. Tous les trois avaient la mine d'affreux voyous. Ils s'installèrent à table pour consommer une bouteille de vin rouge et se restaurer de pain et de pâté de foie. Ces trois individus sont certainement les trois malfaiteurs qui opérèrent les cambriolages car on a relevé sur les vitres qui ont été brisées, de superbes empreintes digitales qui pourront servir à les identifier.

Terminons en disant que l'enquête est dirigée par le capitaine de gendarmerie de Château-Gontier. »

#### Le 14 octobre 1931 – Ouest-Eclair - Bierné

« **Après les cambriolages de Bierné.** Les recherches les plus actives organisées tant par les gendarmes que les volés eux-mêmes, ne paraissent avoir donné jusqu'ici d'heureux résultats. C'est en vain que de leur côté, M. Davost, l'honorable maire de Bierné, ainsi que son fils et M. Blu, aubergiste, ont fait dès lundi matin des randonnées en automobile dans la région avec l'espoir de recueillir des indices permettant de découvrir les audacieux cambrioleurs. La gendarmerie non plus ne reste pas inactive. Mais leur coup fait, il fut relativement facile aux trois malfaiteurs de se dissimuler dans la foule et de quitter Bierné par services automobiles ou autres organisés à l'occasion des courses. Peut-être arrivera-t-on à les identifier, s'il s'agit de nomades ou de repris de justice, grâce à leurs empreintes digitales. En effet, avant de se livrer à leurs fructueuses mais malhonnêtes opérations, les malfaiteurs s'étaient restaurés chez M. Blu avec de la charcuterie. Or, notamment sur la vire qu'ils firent sauter chez M. Saillant, on a retrouvé des traces de doigts graisseux – ce qui pourrait suffire à établir d'ici quelques temps leur identité.

Le signalement fourni par Mme Blu a été envoyé dans toutes les directions.

#### Le 15 octobre 1931 – La gazette de Château-Gontier - Bierné

« **Après les cambriolages de Bierné.** La version que nous avons donnée hier de la fuite des cambrioleurs de Bierné, au moyen des services de voitures publiques, semble des plus plausibles. Dans ces conditions, il paraît invraisemblable que par leur tenue plutôt négligée, ils n'aient pas attiré l'attention des conducteurs ou des voyageurs qui ont emprunté ces moyens de locomotion, pour se rendre soit à Château-Gontier, Sablé, Segré, Angers même et Laval. D'autre part, l'imprudence qu'ils ont commise, d'attirer sur eux, par leur mauvaise tenue et les propos risqués l'attention des consommateurs du café Blu, semble démontrer que l'on n'ait pas eu affaire à des professionnels de la cambrioles qui prennent, au contraire toutes sortes de précautions pour ne pas se faire remarquer.

Les recherches continuent avec toute l'activité désirable, elles aboutiraient plus tôt si la présence des suspect avait été remarquée sur les routes ou dans les gares avoisinant Bierné et par des personnes qui voudraient bien aviser la gendarmerie la plus proche. S'agit-il des cambrioleurs ?

Une auto Renault, contenant trois individus semblant répondre au signalement des cambrioleurs qui ont opéré dimanche à Bierné, ayant été signalée aux environs de Bouère, des barrages ont été établis dans tout le département. C'est ce qui explique la présence de la gendarmerie toute la soirée de mercredi au Pont Neuf et sur divers points de la ville. L'intérêt de l'enquête ne nous permet pas de nous étendre davantage sur ce point.

#### Le 8 Avril 1932 – Ouest-Eclair - Bierné :

« **Sonnette d'alarme.** Pour préserver ses graines de la dévastation des oiseaux, M. Edouard V., coiffeur, avait suspendu, dans son jardin, une bouteille dont le font était brisé et à l'intérieur de laquelle était un écrou. Balancée au gré des vents, cette sonnette nouveau genre faisait un bruit continu. Elle avait double effet, paraît-il : le jour, elle empêchait les oiseaux de venir picorer les graines, et la nuit elle troublait le sommeil des gents du voisinage. Si bien qu'un voisin, lassé de passer des nuits blanches, cassa, d'une balle de carabine, la trop ingénieuse invention du coiffeur. S'étant aperçu de la chose, il y a quelques jours, M. Verger a porté plainte pour le préjudice causé et qu'il évalue à 75 francs. »

#### Le 18 Avril 1932 – Ouest-Eclair - Bierné :

« **Commencement d'incendie.** Mlle Gendry, modiste s'étant servie d'un fer électrique, l'avait par mégarde laissé branché sur le courant électrique. Un commencement d'incendie se déclara et le feu se communiqua à divers objet qui, avec de nombreux chapeaux, furent complètement brûlés. Grâce aux efforts des voisins munis d'extincteurs, ce commencement de sinistre fut assez rapidement circonscrit. Les dégâts seraient importants, mais couverts par une assurance. »

#### Le 2 novembre 1932 – Ouest-Eclair - Argenton-Notre-Dame

« **Probité.** Le jeune Berger, de Bierné, domestique à Saint-Laurent-des-Mortiers en se rendant chez ses parents, perdit sur la route de Bierné, à Saint-Michel, près du Chemin-Neuf, une musette pleine de linge. Un cycliste, M. Delanoë Henri, sacristain à Argenton-Notre-Dame, qui passait en ce lieu, trouva la musette qu'il déposa à la mairie d'Argenton, où son possesseur a été

#### Le 20 juillet 1932 – Ouest-Eclair - Bierné :

« **Un vol.** Nous avons relaté en son temps le vol de lapins commis au préjudice de M. Doisneau. La voleuse après une enquête serrée de la gendarmerie a passé des aveux. C'est une journalière, demeurant à la Priouté qui a commis le méfait. Procès-verbal lui a été dressé. »

#### Le 8 novembre 1933 – Ouest-Eclair - Bierné :

« **Les flagrants délits.** Edmond M., 49 ans, raccommodeur de faïence qui a été trouvé le 4 août sur le territoire de Villiers-Charlemagne sollicitant l'aumône est condamné à 2 mois de prison. Pour le même délit et défaut de visa, la nommée Augustine R., 48 ans, chiffonnière, arrêtée à Bierné le 1<sup>er</sup> août reçoit 80 jours de prison... »

#### Le 6 mars 1933 – La Gazette de Château-Gontier - Saint-Michel-de-Feins :

« **Le pacage sur les routes est interdit.** Un toucheur, au service d'un marchand de bestiaux de Menil, conduisait chez son patron plusieurs taures, achetées à la foire de Châteauneuf. Passant à Saint-Michel et assoiffé par la poussière des routes, le conducteur entra au débit Ragaru pour se désaltérer. Certes, il en avait bien le droit ce brave homme ! Mais pendant qu'il s'humectait le gosier, les vaches que la faim aiguillonnait plutôt que la soif, pacageaient sur les bas-côtés du chemin. Mais les gendarmes passant au dit lieu, relevèrent l'infraction et en informèrent le toucheur, qui récoltât une contravention.

**Le 6 mars 1933 – La Gazette de Château-Gontier - Saint-Michel-de-Feins :**

«**Arrestation d'un dangereux individu.** Emile L., 27 ans, journalier, demeurant au bourg de Saint-Michel-de-Feins, sans travail depuis octobre dernier, poursuivait de ses assiduités la femme L. dont le mari est cantonnier. Ce dernier mangeait à son domicile dans l'après-midi de mercredi. Il aperçut soudain à travers la fenêtre, L. qui armé de son fusil, le mettait en joue. Devant une pareille menace, le cantonnier s'enfuit, poursuivi par son agresseur. La scène s'arrêta heureusement là. Des témoins avisèrent les gendarmes de Bierné qui se transportèrent dans la soirée au domicile de L. Ils se mirent à la recherche de son arme qu'ils trouvèrent cachée sous un lit. Au moment où le gendarme Brault s'en emparait, L. se jeta sur lui et lui porta un coup de tête à l'épaule droite. Les gendarmes passèrent non sans mal la chaîne de sûreté à l'énergumène et le mirent en état d'arrestation. L. a été conduit jeudi matin devant le procureur de la République et écroué.

**Le 12 avril 1934 – Ouest-Eclair – Saint-Laurent-des-Mortiers**

«**Un mendiant exigeant.** Dans la journée du 7 avril, Mme Houssin, cultivatrice à la ferme du Hayaume recevait la visite d'un individu qui lui demandait des œufs. Elle lui en offrit un, mais l'homme avec arrogance, en réclama deux. La fermière s'apprêtait à le satisfaire, lorsqu'arrivèrent les gendarmes. Devant l'attitude du personnage, ils lui demandèrent ses papiers qui permirent de l'identifier. C'est un nommé J-B B., âgé de 57 ans, nomade. Le mendiant a été mis en état d'arrestation.

**Le 6 mai 1934 – Ouest-Eclair – Saint-Michel-de-Feins**

« **Méfais de la foudre.** Mardi matin, vers 7 heures, au cours d'un violent orage qui s'est abattu sur la région, la foudre est tombée à la ferme de la Gréleraie, exploitée par M. Lézé, maire de Saint-Michel. Le toit d'une ancienne chapelle désaffectée a été assez endommagé ainsi que les murailles. Fort heureusement le fluide visiteur n'a pas mis le feu à la grande quantité de bois sec que contenait ce local»

**Le 19 avril 1935 – Ouest-Eclair - Bierné**

« **Les poivrots.** Dans la soirée du 14 avril, le nommé V. M., couvreur au bourg de Bierné, fut rencontré près du bureau de postes, gesticulant et proférant à haute voix des propos incohérents. Par mesure de sécurité, il fut conduit à la chambre de sûreté. Le lendemain à son réveil, il a été gratifié d'une contravention»

**Le 7 août 1933 – Ouest-Eclair - Bierné :**

«**Un incendie dans une ferme.** Mme Tessier et sa domestique qui étaient seules à la ferme de la Grande Sapinière, aperçurent des flammes vers les bâtiments de service. En s'approchant elles se rendirent compte qu'un incendie s'était déclaré ; elles s'empressèrent de chercher du secours et de prévenir le fermier qui était à battre chez son père à la Morinière

La pompe de Bierné fut amenée rapidement sur les lieux et de toutes parts les voisins vinrent apporter leur aide. Mais l'incendie s'étendait avec une telle rapidité dans les bâtiments, remplis de fourrages et de gerbes que tous les efforts durent tendre à circonscrire le feu qui aurait pu prendre des proportions beaucoup plus grandes encore ; tous les bâtiments de service, la récolte de près de 15 hectares de céréales furent détruits

On put sauver à grand-peine les animaux et les instruments. Il y a assurance ; il est à craindre cependant que M; Tessier n'éprouve une perte sérieuse. La cause de l'incendie doit être attribuée, dit-on, au fait que des cendres chaudes avaient été jetées sur le tas de fumier près des bâtiments de service.»



**Le 25 juillet 1934 – Ouest-Eclair - Bierné**

« **Deux grandes meules de foin en flamme.** Le 23 juillet, vers 4h30, les habitants du bourg furent réveillés par des cris d'alarme. Le feu s'était déclaré au Plessis, chez M. Tribondeau. De nombreuses autos prirent, avec la pompes à incendie, le chemin de la ferme, située à deux kilomètres, sur la route de Miré. Deux meules de foin, abritées sous un hangar métallique près des étables étaient en flammes. On ne peut faire mieux que protéger les bâtiments. 50000 kilos de foin furent détruits. La cause du sinistre serait un échauffement excessif du foin, récolté insuffisamment sec.

**Le 17 décembre 1937 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Une dynamo disparaît.** M. François Freulon, domestique à la Grande-Louise, se trouvait au bourg dans la nuit du 12 décembre, et après avoir déposé sa bicyclette contre le mur entra à l'hôtel Geslot, où il resta une heure environ. A sa sortie, quand il voulut reprendre sa machine, sa dynamo, placée sur la roue et estimée 50 francs avait disparu.

**Le 1<sup>er</sup> octobre 1937 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Un automobiliste occasionne un accident aux courses.** Dimanche dernier, au moment où la première course se déroulait sur l'hippodrome de la Barre, un accident qui aurait pu avoir de grave conséquence, s'est produit dans les circonstances suivantes.

Il était environ 14 heures, le signal de départ pour la course plate venait d'être donné. Sept concurrents se trouvaient en piste, l'un d'eux, M. Jean Babinet, 28 ans, jockey de M. Crosnier, propriétaire chemin du Moulin, à Lisieux, était dans le peloton de tête lorsque tout à coup il vit déboucher sur sa droite une auto qui stoppa quelques instants, pour reprendre sa marche afin de traverser la piste, malgré les coups de sifflet lancés par le service d'ordre. A ce moment le peloton arrivait à sa hauteur, le jockey fut obligé de se dérober sur sa gauche, cette manœuvre ne put s'effectuer sans que le cavalier vint heurter le côté gauche de la voiture et sous le choc, il fut projeté par-dessus le capot, tandis que sa monture continua sa course. Fort heureusement M. Babinet se releva sans grand mal.

L'accident est dû à l'imprudence M. Edmond Fussot, boulanger place de la République, à Sablé, lequel s'est vu dresser procès-verbal

**Le 30 mai 1938 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Le feu dans un appentis.** Le 25 mai, Mme Chadaigne, journalière à Saint-Michel-de-Feins était allée travailler à la ferme de Portejoie pour y faire la lessive. Son travail terminé, elle reprenait son chemin vers 17 heures, lorsqu'en s'en allant, elle aperçut une flammèche s'échapper du tuyau de la chaudière près de laquelle elle avait lessivé, une fumée épaisse se détachait de ce bâtiment attenant à une maison d'habitation. Craignant un commencement d'incendie, elle donna l'alarme et bientôt le voisinage accourût sur les lieux puis les pompiers. Au bout de quelques heures on put circonscrire le foyer et seule la toiture fut endommagée. La gendarmerie se transporta sur les lieux et ouvrit une enquête. M. Mourin exploitant estime à 100 fr. le préjudice qu'il subit.

**Le 2 juillet 1938 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Une destruction unique et un cas de fécondité extraordinaire.** Mme Blanchoin, de la Soublé de Bierné, s'étant aperçue de la disparition de ses volailles avait chargé son domestique, M. Albert Nail de rechercher les ravageurs de son poulailler ;

M. Nail, aidé de M. Viot, fut assez heureux de repérer la tanière des destructeurs, en l'occurrence une garenne de lapins occupée par des putois.

Quelle n'a pas été leur stupéfaction après avoir creusé une tranchée de 2 mètres de long sur 1 mètre de profondeur de retirer la mère et 10 petits.

Ce cas de fécondité extraordinaire méritait d'être signalé, car les traités d'histoire naturelle ne le signalent pas. Les heureux chasseurs ont droit à tous les compliments.

Plus de 50 têtes de volailles ont été trouvées dans le repaire de nos ravageurs de clapiers.

**Le 30 juillet 1938 – Ouest-Eclair- Bierné**

« **Accident de bicyclette.** Le 26 juillet, à 22h30, M. Bouveris Eugène, ouvrier agricole au bourg de Bierné, revenait à bicyclette de son travail chez M. Berthelot cultivateur à la Dreulinière. En passant près de l'église, entre deux bornes, il en heurta une et fut jeté brutalement par terre. A ses cris, des voisins vinrent à son secours et le transportèrent à son domicile. Le docteur Leclerc, de Bierné, qui lui donna ses soins, constata de nombreuses contusions qui, nous le souhaitons, seront moins graves qu'on aurait pu le craindre tout d'abord»

